

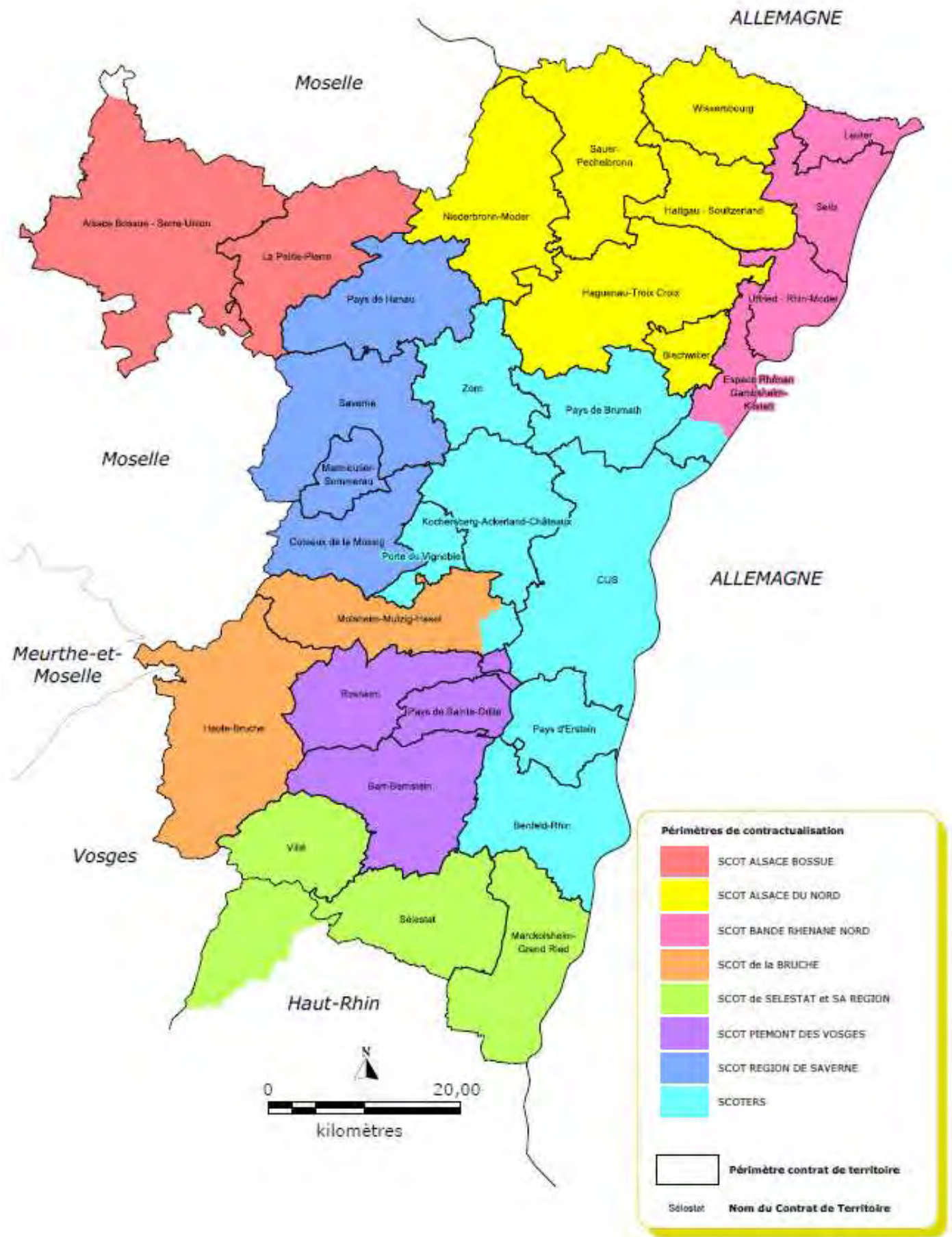
***CONTRAT DE TERRITOIRE
DU CANTON DE VILLÉ
2013-2015***



SOMMAIRE

Le préambule	4
L'essentiel du diagnostic enjeux départemental	12
Le SCOT de Sélestat et sa région, le SCOT du Piémont des Vosges : portrait de territoire	15
Le territoire de contrat : fiche d'identité	20
Les enjeux partagés	25
Les projets structurants du territoire	28
L'annexe financière	35





PREAMBULE



Contrat de développement et d'aménagement du territoire

du Canton de Villé 2013/2015

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 24 juin 2013,

d'une part

Et

- la Communauté de Communes du Canton de Villé, représentée par son Président, M. Jean-Marc RIEBEL, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du XXX,

ainsi que

A COMPLETER

- la commune de Villé, représentée par son Maire, M. André FRANTZ, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune d'Albé, représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,
- la commune de , représentée par son Maire, M. , agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XXX,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2^{de} génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat ancien entre le Département et le territoire

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le 1er contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire. En effet, le diagnostic territorial est désormais élaboré à une échelle élargie, celle du SCOT, afin de faire ressortir les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contrat. C'est sur cette base que la négociation menée doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par l'assemblée départementale et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes et le Conseiller Général négociateur.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Actés par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités. Il se substitue au guide des aides, ce dernier continuera toutefois à régir les contrats de 1ère génération, les dispositifs applicables aux collectivités publiques mais non décomptés de l'enveloppe des contrats (eau, assainissement, déchets, cours d'eau,...) ainsi qu'aux autres bénéficiaires que les collectivités publiques (associations et entreprises) et aux aides de fonctionnement.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

- Les opérations d'intérêt local

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces OIL figure dans le guide de référence, tout comme une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Désormais, les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet, permettant de déterminer le montant des travaux financés au regard d'indicateurs permettant de vérifier le calibrage du projet. Le taux de subvention de référence est le taux modulé, mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation par le Conseiller Général négociateur.

A noter qu'une opération relevant du guide de référence ne sera pas pour autant inscrite d'emblée au contrat dans la mesure où il n'y a aucune automaticité de l'aide.

- Les projets structurants

Un projet potentiellement structurant correspond soit à un projet s'inscrivant dans un enjeu reconnu comme prioritaire issu du diagnostic-enjeu départemental ou à un projet d'envergure intercommunale s'inscrivant dans le projet de territoire, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale.

Contrairement aux opérations d'intérêt local, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. Une analyse qualitative des projets potentiellement structurants est menée conjointement par le département et le territoire. Elle prend en compte des critères tels que le rayonnement de l'équipement, sa gestion, son niveau de mutualisation, la prise en compte du développement durable, l'accueil des publics-cibles du Conseil Général.

A l'issue de cette analyse, le Conseiller Général négociateur propose un soutien financier dont le montant est librement négocié dans la limite de l'enveloppe financière réservée au territoire.

Les nouveaux contrats de territoire ont l'ambition de soutenir en priorité les projets structurants. Cette notion est au cœur des contrats car elle traduit bien le rôle que le département se doit d'avoir auprès des territoires, à savoir une incitation renforcée à des projets cohérents répondant aux besoins des collectivités, tout en tenant compte des attentes supra-communales voire départementales.

Ainsi, pour chaque contrat de territoire, l'objectif cible est de consacrer environ 50 % de l'enveloppe financière globale à ces projets.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillées au sein de l'annexe financière jointe au présent contrat, de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contractualisation permettant la sélection et la justification de ces projets, sont également intégrés au contrat ainsi que les grands enjeux communs dénommés « L'Essentiel du diagnostic-enjeux départemental Sud » et le portrait du territoire de contrat.

Comme précédemment, les projets sous maîtrise d'ouvrage du Département sont mentionnés au contrat de territoire : routes départementales, collèges, itinéraires cyclables,... Ces opérations ne constituent cependant pas un engagement du Conseil Général car elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes techniques ou financières que rencontreraient le Département.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

Un engagement partagé en faveur du développement durable

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire du canton de Villé est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2015.

Engagement financier du Département

Le Département s'engage aux côtés des communes et de la Communauté de Communes du Canton de Villé afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacrerait au cours des 3 années du contrat (2013/2015) s'élève à 1 805 750 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Comme pour les contrats de 1ère génération, les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettaient dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les nouveaux contrats, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat fait l'objet d'un débat au sein du comité de suivi financier et de l'évaluation avant d'être transmis au territoire. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours. Les possibilités de substitutions au cours des trois années du contrat sont très exceptionnelles.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, le Maire du bourg-centre, du Président de la Communauté de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, du Délégué de la Maison du Conseil Général, du Chef de projet contractualisation.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

L'évaluation des contrats

L'évaluation des contrats de territoire se décline sur trois niveaux.

- *L'évaluation de la méthode d'élaboration et de concertation des contrats*

Après la signature du contrat de territoire, une enquête de satisfaction est réalisée auprès des partenaires ayant participé à l'élaboration du contrat afin de déterminer si la méthodologie d'élaboration est adaptée et si des ajustements sont nécessaires pour les contrats suivants.

- *Le pilotage financier global durant la période d'exécution du contrat*

Il s'appuie sur des critères généraux tels que le taux d'engagement des crédits par thématique ou maître d'ouvrage.

- *L'évaluation de certains projets structurants*

Le cadre opérationnel (méthode, indicateurs, moyens nécessaires, calendrier) est défini au cours de l'élaboration du contrat. Les directions opérationnelles du Conseil Général concernées par les projets sont appelées à participer à la rédaction du cahier des charges par la proposition d'indicateurs, et en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage. Ceux-ci fournissent les informations et données nécessaires à l'évaluation et participent à la rédaction du rapport d'évaluation.

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.



Fait à XXX, le XXX 2013

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Gui-Dominique KENNEL

A COMPLETER



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les grands enjeux



DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUD

L'ESSENTIEL

- ◇ Cadre de vie de grande qualité, richesse des milieux naturels et paysagers
- ◇ Croissance de population dépassant largement la moyenne départementale
- ◇ Niveau d'infrastructures de transport et déplacement très élevé (routes, itinéraires cyclables, rail)
- ◇ Couverture complète du territoire par le transport à la demande
- ◇ Rôle stratégique du territoire dans l'armature urbaine départementale
- ◇ Présence d'une plate-forme départementale d'activités (PFDA) à Dambach-la-Ville
- ◇ Bénéfice d'attraits touristiques et culturels majeurs : Mont Sainte-Odile, Bibliothèque Humaniste, Haut-Koenigsbourg, Obernai 2ème ville touristique du Bas-Rhin, Route des Vins, gastronomie locale et son savoir-faire...
- ◇ Offre importante et variée en termes d'itinérance (pédestre et cyclable)
- ◇ Offre de logements sociaux importante et relativement bien répartie sur le territoire, particulièrement à Obernai et dans les bourgs-centres
- ◇ Rythme de constructions neuves soutenu allié à une diversification de l'offre de logements
- ◇ Offre en équipements sportifs, socio-éducatifs et de lecture publique corrélés au dynamisme local, avec un maillage du territoire adapté
- ◇ Richesse, authenticité et diversité des animations locales et des activités artistiques

ATOUPS

- ◇ Offre insuffisante en matière d'immobilier d'entreprises
- ◇ Manque d'informations valorisant le tourisme local, dans les sites touristiques structurants
- ◇ Faiblesses de l'offre en hébergements collectifs
- ◇ Coût pour se loger trop élevé pour les plus jeunes, plus particulièrement dans le territoire de Sélestat
- ◇ Manque d'offre de places adaptées aux personnes âgées dépendantes
- ◇ Niveau d'équipement en haut-débit variable sur le territoire avec des perspectives nécessitant des débits plus importants

FAIBLESSES

OPPORTUNITES

- ◇ Création d'emplois à partir du développement de la PFDA et de nouvelles ZA intercommunales
- ◇ Amélioration de la desserte de la vallée de Villé par la réalisation de la déviation de Châtenois
- ◇ Attractivité des villes et des bourgs-centres
- ◇ Renforcement de l'offre et harmonisation des pratiques de fonctionnement des transports à la demande
- ◇ Optimisation, par un développement raisonné, du potentiel des sports de nature (PDESI)
- ◇ Appui sur le CIP d'Andlau pour valoriser le patrimoine local et ses acteurs
- ◇ Développement de la notion d'Humanisme Rhénan autour de son berceau à Sélestat

MENACES

- ◇ Fragilité de l'attractivité économique du canton de Villé
- ◇ Forte attractivité touristique de Strasbourg et Colmar
- ◇ Adaptation à terme des logements à la dépendance des seniors
- ◇ Dégradation de la qualité des équipements sportifs et socio-éducatifs
- ◇ Renchérissement du coût du logement privé accentuant la difficulté de trouver un logement pour les jeunes ménages et les publics fragilisés, particulièrement dans le Piémont
- ◇ Gel de l'espace foncier lié à la protection du grand hamster



DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUD

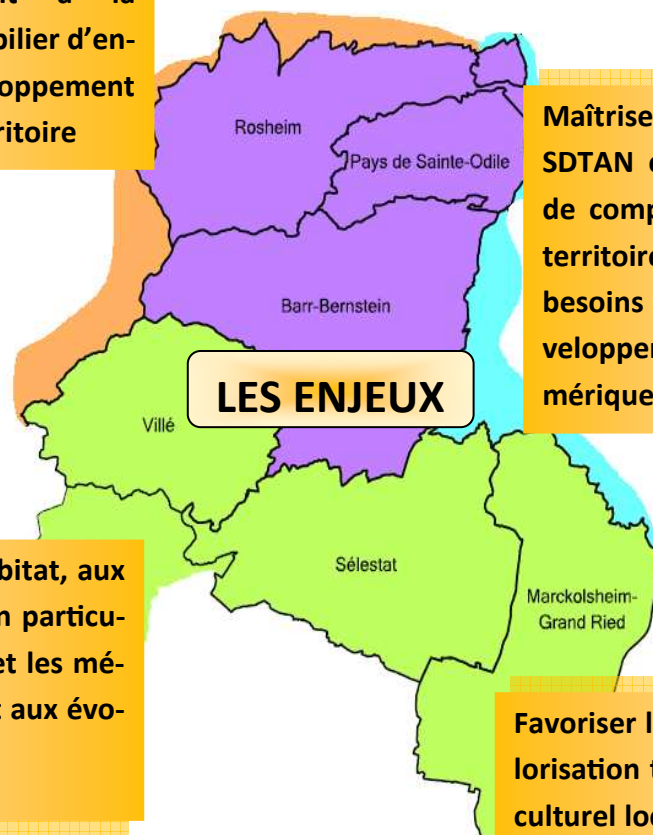
L'ESSENTIEL

Inciter à une consommation foncière raisonnée pour répondre efficacement aux besoins de l'urbanisation

Conforter la place et le rôle des bourgs-centres dans l'armature urbaine existante

Soutenir l'emploi en développant notamment l'offre de ZA intercommunales complémentaires à la PFDA et la création d'immobilier d'entreprises favorisant le développement exogène et endogène du territoire

Accompagner la réalisation de la déviation de Châtenois



Maîtriser la mise en œuvre du SDTAN en organisant la prise de compétence à l'échelle du territoire, en hiérarchisant les besoins et en favorisant le développement des usages numériques

Répondre, en matière d'habitat, aux besoins des populations, en particulier les seniors, les jeunes et les ménages les plus modestes, et aux évolutions des modes de vie

Favoriser la mise en réseau et la valorisation touristique du patrimoine culturel local, en s'appuyant notamment sur les grands sites et le patrimoine castral

Développer et adapter les structures d'accueil des jeunes enfants, en tenant compte des équipements existants

Moderniser et exploiter les potentialités des équipements sportifs, socio-éducatifs existants et accompagner le développement de réseaux de lecture publique du territoire

Encourager le développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs à un public élargi



LE SCOT du PIEMONT des Vosges Le SCOT de SELESTAT et sa Région



PORTRAIT

Le Territoire en **9** points clés

Une situation privilégiée au cœur de l'Alsace

Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Un maillage urbain bien marqué

Une forte croissance de la population

Une des plus fortes dynamiques de construction de logements du Bas-Rhin

Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

Un tissu économique principalement axé sur le commerce, les transports et les services ainsi que l'industrie

Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Un ensemble de richesses patrimoniales et culturelles remarquables



Une situation privilégiée au cœur de l'Alsace

Positionné géographiquement au centre de l'Alsace, le territoire se situe à la porte de l'agglomération strasbourgeoise et aux limites de l'aire urbaine de Colmar. En outre, il est frontalier avec l'Allemagne dans sa partie Est et se trouve en limite départementale avec le département des Vosges sur sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre l'ensemble des grands ensembles naturels du Bas-Rhin :

le massif des Vosges, avec une composante forestière prépondérante,

le piémont viticole, identité forte de ce territoire, avec ses collines calcaires

la plaine agricole dominée par les cultures, d'où émergent quelques zones de rieds aux débouchés des rivières vosgiennes et le grand Ried ello-rhénan.



Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV), la RD 500 et la RD 1083. Parallèlement au réseau routier, deux lignes ferroviaires irriguent le territoire, celles de Strasbourg/Mulhouse/Bâle et de Molsheim/Sélestat. Une spécificité à relever : un



réseau de transport à la demande (TAD) couvrant l'ensemble du territoire, complétant l'offre traditionnelle de transport en commun (Réseau 67 et réseaux urbains TIS

Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

L'Alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace

et PASS'O).

Un maillage urbain bien marqué

Le territoire, de part ses nombreux atouts, joue un rôle stratégique dans l'armature du Département. Il est bien articulé autour d'une armature urbaine calquée sur les grands axes de circulation : un axe Nord/Sud (Rosheim, Obernai, Barr, Epfig, Dambach-la-Ville) et axe Ouest/Est (Villé, Sélestat, Marckolsheim).

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



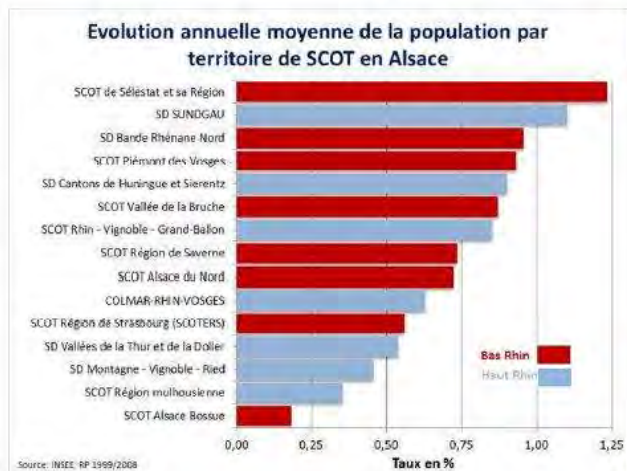
Une forte croissance de la population

Entre 1982 et 1999, le Piémont des Vosges a été le territoire le plus dynamique du Bas-Rhin. Depuis 2000, c'est le SCOT de Sélestat et sa Région qui a la plus forte croissance. Pour les deux SCoTs et jusqu'en 1999, ce dynamisme démographique est alimenté essentiellement par les apports migratoires.

Depuis 2000, le solde naturel y a également contribué.

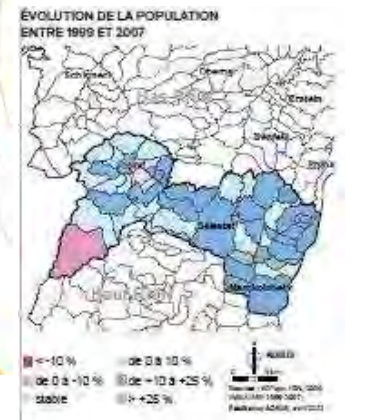
Une population composée essentiellement de jeunes familles en plaine d'Alsace et des communes plutôt vieillissantes majoritairement dans les vallées vosgiennes.

Évolutions démographiques : retour en arrière



Sources : ADEUS

- Depuis les années 2000, deux territoires connaissent des dynamiques résidentielles et démographiques importantes : le territoire du SCOT de Sélestat et celui de la Bruche (dans sa partie vallée), auxquels on peut rajouter la Bande Rhénane Nord et le Piémont des Vosges.
- Ces évolutions ont eu pour conséquence de rajeunir de manière conséquente ces territoires.



Une des plus fortes dynamiques de construction de logements du Bas-Rhin

On observe les plus fortes dynamiques de construction de logements neufs du Département sur ce territoire, avec une baisse marquée de la part des maisons individuelles (moins de 50 %). Néanmoins, des différences en termes d'offres.

Pour Sélestat :

- Une faiblesse de la diversification de l'offre dominée par l'individuel
- Une part de propriétaires restant majoritaires
- L'offre en logements sociaux la plus importante du Département (hors SCOTERS)

Pour le Piémont :

- La cherté de l'offre pénalisant les ménages
- Une offre locative concentrée dans les grandes communes, notamment pour le locatif social (90% à Obernai et à Barr)

Une situation opposée en termes d'optimisation foncière, le SCoT du Piémont des Vosges consommant moins de surface que celui de Sélestat pour un nombre de logements comparable, pour la période 1976-2002.

Une part importante de personnes âgées propriétaires posant à terme des questions d'adaptation des logements. L'évolution de la construction neuve est marquée par une nette diminution du poids des pôles urbains à partir des années 2000 au profit des centres secondaires et des villages.



Piémont des Vosges - Sortants

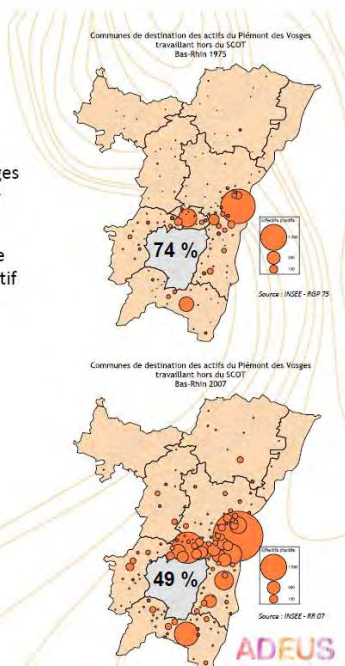
- En 1975, trois quart des actifs du Piémont des Vosges travaillaient sur le territoire. Ils sont moins d'un sur deux en 2007.
- Depuis 1975, le Piémont des Vosges a continué à se tourner fortement vers la CUS. En 2007, c'est un actif sur quatre qui y travaille.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Molsheim.

Principales destinations des sortants

1975		2007	
Strasbourg	1764	Strasbourg	3685
Molsheim	489	Molsheim	1445
Sélestat	314	Sélestat	854
Entzheim	169	Illkirch-Graffenstaden	644
Mutzig	90	Erstein	529

Source : INSEE - RSP 75, RR 07

10 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes



Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, le SCOT du Piémont a connu une forte augmentation de la part des actifs travaillant dans un autre SCOT, passant de 26 % à 51 % (à destination principalement de Molsheim et de Strasbourg).

Ce phénomène est moins marqué pour le SCOT de Sélestat qui conserve une part d'actifs travaillant dans le SCOT relativement élevée (53 %).

En 2007, 33 % des emplois du SCOT du Piémont sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCOT (6500 actifs). C'est l'une des plus fortes proportions du Département à la différence du SCOT de Sélestat où ils ne représentent que 16 % (3770 actifs).

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

Sélestat et sa région - Sortants

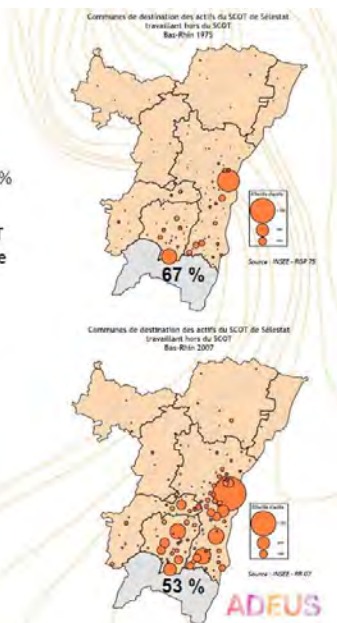
- En 1975, 67 % des actifs du SCOT de Sélestat travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 53 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOT de Sélestat et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 25 à 29 %.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg, Benfeld et Erstein.

Principales destinations des sortants

1975		2007	
Strasbourg	779	Strasbourg	1789
Dambach-La-Ville	372	Benfeld	416
Illkirch-Graffenstaden	65	Erstein	403
Hüttenheim	57	Obernai	393
Benfeld	52	Dambach-La-Ville	255

Source : INSEE - RSP 75, RR 07

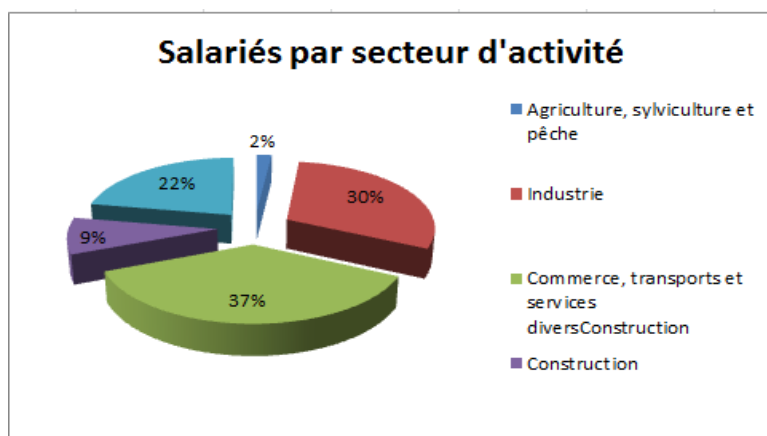
19 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes



Un tissu économique principalement axé sur le commerce, les transports et les services ainsi que l'industrie

Les deux principaux pôles industriels et commerciaux sont situés à Obernai et Sélestat.

Huit des dix plus grandes entreprises industrielles ou de transport de plus de 250 salariés y sont situées, avec comme locomotives HAGER ELECTRO, les brasseries KRONENBOURG et SALM.

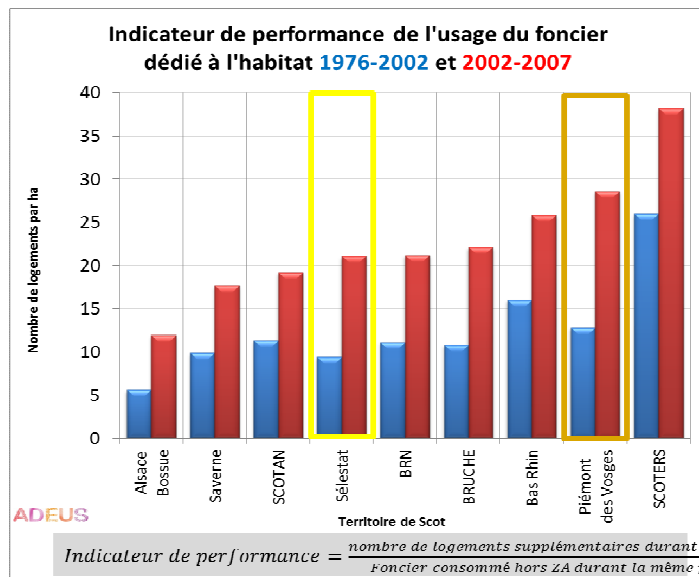
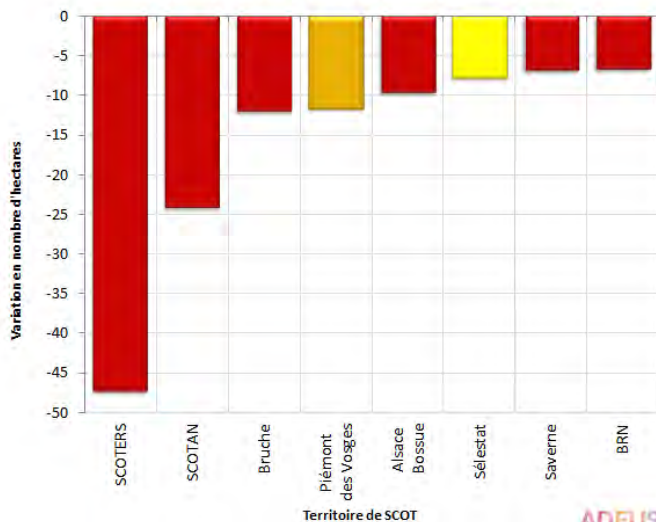


Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l'optimisation du foncier dédié à l'habitat pour l'ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d'usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).

Evolution absolue de la consommation foncière annuelle moyenne hors ZA entre 1976-2002 et 2002-2007

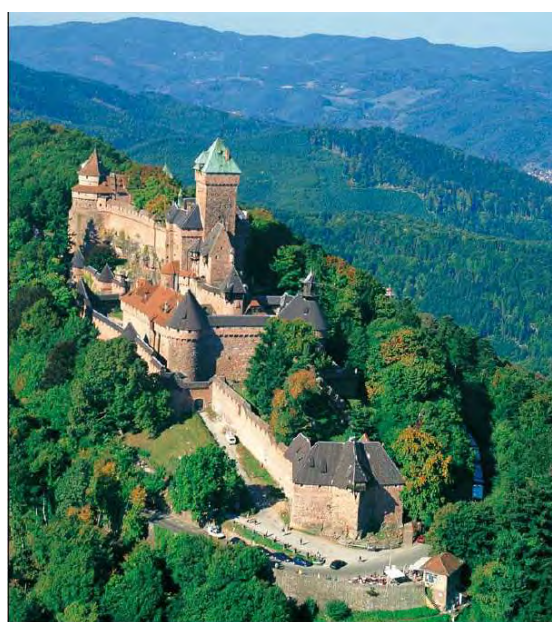


$$\text{Indicateur de performance} = \frac{\text{nombre de logements supplémentaires durant la période 2002-2007}}{\text{Foncier consommé hors ZA durant la même période}}$$

Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)

SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Haut-Koenigsbourg, propriété du Conseil Général du Bas-Rhin

Un ensemble de richesses patrimoniales et culturelles remarquables

Le territoire jouit d'un cadre de vie et de richesses patrimoniales et culturelles propices au bien-être de ses habitants et au développement du tourisme, en complément avec les pôles limitrophes que sont Strasbourg et Colmar.

Il bénéficie d'atouts propres indéniables tels le château du Haut-Koenigsbourg, le Mont Sainte-Odile et la Bibliothèque Humaniste, vecteur d'irrigation du territoire.

Cette richesse se retrouve dans la diversité des centres d'intérêt et des animations locales : coteaux vosgiens, plaines du Ried, forêt de l'Illwald, sports et loisirs de nature, route des vins, circuits des églises et châteaux, itinéraires cyclables, attraits du canal Rhin/Rhône, festivals estivaux,...



LE TERRITOIRE DE CONTRAT

Fiche d'identité



LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VILLÉ

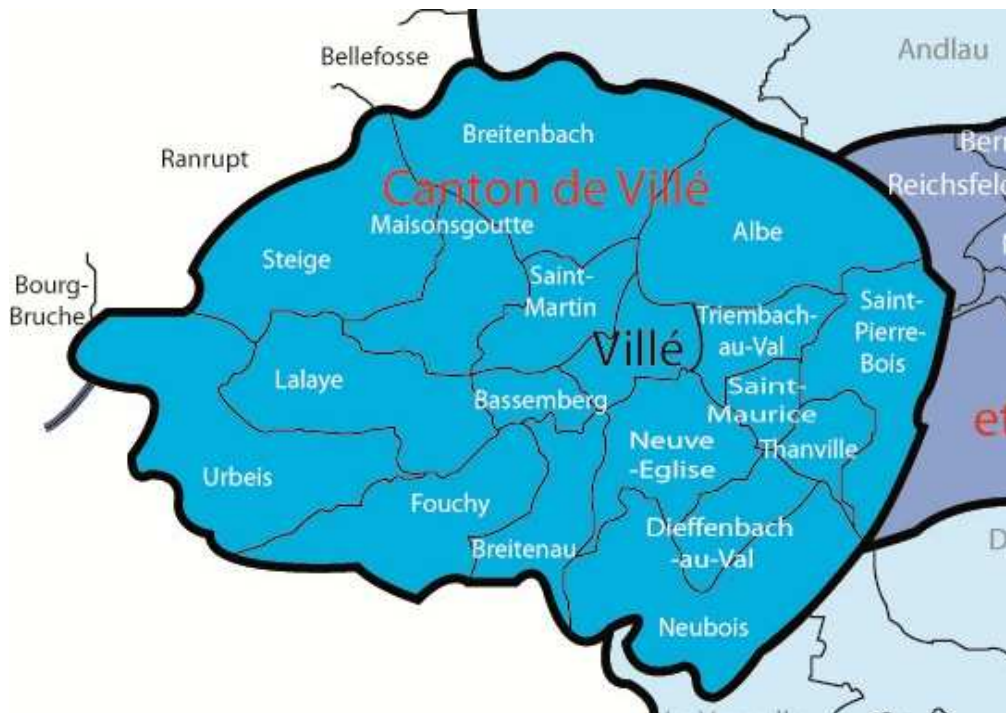


A GRANDS TRAITIS

Le territoire du canton de Villé, situé au cœur de l'Alsace, à 50 km au sud de Strasbourg, est une vallée des Vosges moyennes à proximité des hauts lieux touristiques alsaciens, occupant ainsi un positionnement attrayant.

Le paysage, l'environnement et la forêt constituent des atouts considérables de ce territoire et permettent la pratique d'activités diverses et variées liées à la nature (Parc Alsace Aventure, sentiers pédestres et VTT, Chemins du Patrimoine, parapente, escalade,...).

Le territoire est également très attractif de par sa grande richesse patrimoniale et les nombreuses actions et animations culturelles proposées.



Superficie : 111 km²

↪ 20 % du SCOT de Sélestat

Population totale (2009) : 10 813 habitants

↪ 14 % du SCOT de Sélestat

Densité : 97 habitants /km²

↪ 120 habitants /km² pour le SCOT de Sélestat

Nombre de communes : 18, dont le bourg-centre Villé (1 856 habitants)

↪ 51 communes pour le SCOT de Sélestat

Taux d'activité : 77 %

↪ 76 % pour le SCOT de Sélestat



Une population



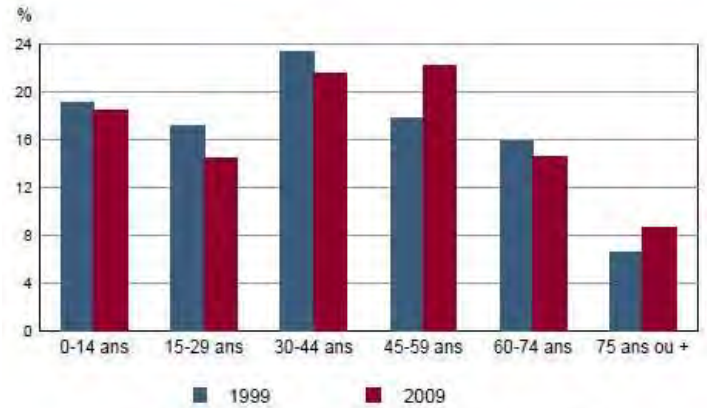
en constante augmentation

Entre 1968 et 2009, la population a augmenté de 25 %, en raison essentiellement d'un solde migratoire positif. Cette caractéristique est commune à l'ensemble des CDC du SCoT, hormis la CDC de Sélestat (solde naturel expliquant pour moitié cette hausse).

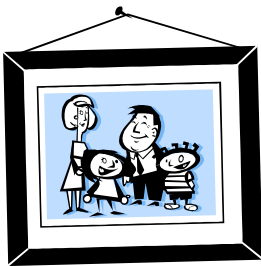
Les femmes et les hommes sont quasiment en proportion égale, respectivement 49,75 % et 50,25 %. (2009).

Les femmes et les hommes sont quasiment en proportion égale, respectivement 49,75 % et 50,25 %. (2009).

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.



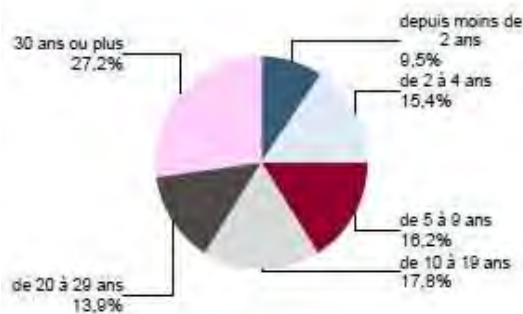
Le nombre de ménages a augmenté de 19 % en 10 ans (1999/2009). Ils sont composés majoritairement (75 %) de plusieurs personnes. 35 % des ménages sont des couples avec enfants.

Les ménages dont les personnes de référence sont des retraités représentent en 2009 près de 40 % du total des ménages, contre 34 % en 1999.

Les familles monoparentales ont progressé de 54 % en 10 ans.

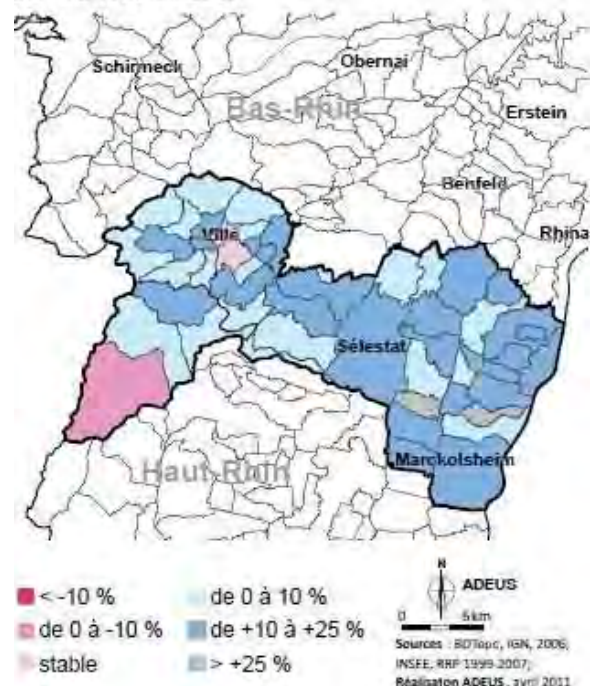
4 habitants sur 10 se sont installés dans la Communauté de Communes depuis moins de 10 ans.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2007





Un secteur tertiaire relativement dominant

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

71 % des personnes en âge de travailler ont un emploi. Les ouvriers représentent la proportion la plus importante des actifs, soit 36 %. Les agriculteurs exploitants sont quant à eux moins de 1%.

L'évolution observée en 10 ans pour les emplois offerts par le territoire montre que la part des ouvriers a baissé au profit de celle des employés.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par âge en 2009

Le taux d'emploi des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes : 67 % contre 75 % en 2009.

88 % des emplois sont des emplois salariés.

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	6 880	5 269	76,6	4 880	70,9
15 à 24 ans	1 043	556	53,3	435	41,7
25 à 54 ans	4 489	4 213	93,8	3 973	88,5
55 à 64 ans	1 347	500	37,1	473	35,1

Emploi selon le secteur d'activité : 2 602 emplois sont offerts en 2009, 36 % dans le commerce, transports et services divers, 29 % dans l'industrie, 19 % dans l'administration publique, l'enseignement, santé, 13 % dans la construction et 3 % dans l'agriculture.

L'indicateur de concentration de l'emploi (égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) étant de 50,5, les migrations domicile/travail vers d'autres territoires sont importantes.

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	728	100,0	468	219	19	17	5
Agriculture, sylviculture et pêche	93	12,8	83	10	0	0	0
Industrie	71	9,8	32	22	8	6	3
Construction	95	13,0	51	38	3	3	0
Commerce, transports et services divers	353	48,5	236	105	6	4	2
dont commerce, réparation auto	106	14,6	68	32	3	2	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	116	15,9	66	44	2	4	0

Au 1er janvier 2011, le territoire compte 484 entreprises réparties en 531 établissements.

Les plus gros employeurs privés du territoire au 1er juin 2012 sont EGELHOF SA et BURKERT.

64 % des établissements sont dans le secteur tertiaire contre 73 % au niveau régional.





Une offre de logements aidés importante et bien répartie

Le nombre de logements a augmenté de 14 % entre 1999 et 2009. La part des résidences principales est stable, un peu moins de 80 % en 2009. La proportion de maisons individuelles a augmenté, + 23 % en 10 ans pour représenter 82 % des logements en 2009. S'agissant des résidences principales, 80 % d'entre elles sont occupées par des propriétaires.

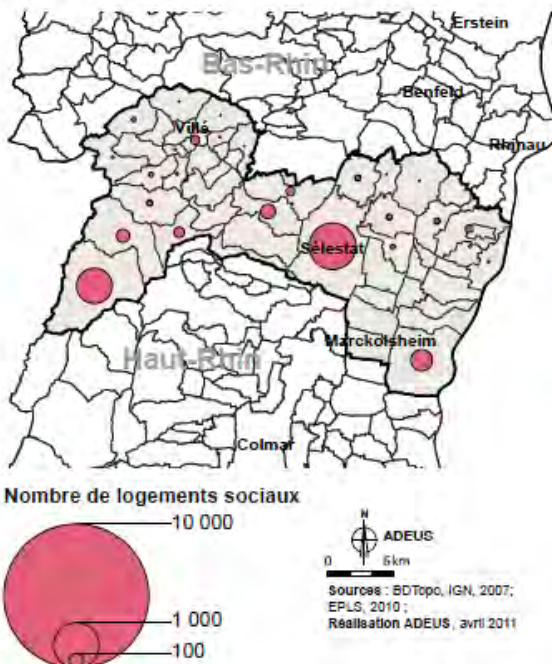
RÉPARTITION INDIVIDUEL/COLLECTIF SUR LA PÉRIODE 2007-2009 (MOYENNE ANNUELLE)



En 2009, le territoire totalise 5 490 logements :

4 376 résidences principales, 746 résidences secondaires, 368 logements vacants.

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE AU 1^{ER} JANVIER 2010



A l'image des autres bourgs-centres du SCoT de Sélestat, l'offre en logements sociaux se trouve majoritairement à Villé.

L'offre au niveau du SCoT est cependant relativement bien répartie : 55 % des communes ont au moins un logement social (35 % au niveau départemental).

L'offre en logements sociaux a augmenté ces dernières années au niveau du SCoT. En 2010, sur 123 nouveaux logements, 95 sont situés à Villé.



***LES ENJEUX PARTAGES
ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE
TERRITOIRE
DU CANTON DE VILLE***



Le territoire du Canton de Villé et le Département du Bas-Rhin, dans un souci de développement équilibré et harmonieux du territoire, et pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population, s'accordent pour ...

ECONOMIE/EMPLOI
<p>Soutenir l'activité économique et la création d'emplois par le développement de zones d'activités intercommunales complémentaires à la PFDA de Dambach-la-Ville ainsi que, le cas échéant, par la création d'un bâtiment-relais</p> <p>Soutenir les collectivités du territoire du canton de Villé dans leur volonté de maintenir le commerce de proximité</p>
TOURISME
<p>S'approprier au niveau du territoire les grands enjeux de la stratégie de développement touristique Alsace 2012-2014, en particulier l'accueil et l'organisation territoriale du tourisme, la qualification de l'offre touristique, la mise en réseau des acteurs et la valorisation touristique du patrimoine culturel local</p> <p>Positionner l'office de tourisme comme élément fédérateur du territoire de Villé, maillon d'un réseau à l'échelle de l'Alsace centrale</p>
AGRICULTURE
<p>Encourager une agriculture orientée vers la fabrication et la commercialisation de produits de qualité (notamment dans des circuits courts) et actrice dans la gestion extensive des espaces naturels (Natura 2000, zones humides remarquables) et des espaces ouverts de montagne</p> <p>Mobiliser les acteurs autour du patrimoine forestier pour permettre son exploitation de manière durable et équilibrée</p>
PETITE ENFANCE
<p>Favoriser le maintien des structures existantes et les adapter aux nouveaux besoins et mettre l'accent sur la structuration du réseau des assistants maternels</p>
JEUNESSE
<p>Développer une politique jeunesse locale et transversale (formation, vie culturelle et sportive, prévention des conduites à risque,...) qui soit partagée avec l'ensemble des acteurs de terrain</p>
PERSONNES AGEES
<p>Permettre aux personnes âgées de vivre à leur domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible, notamment en développant l'utilisation des TIC</p> <p>Accompagner les aidants familiaux dans leurs démarches, notamment via l'Espace</p>
HABITAT
<p>Répondre aux objectifs du PDH (intégrés dans le SCoT), notamment en répondant à la précarité énergétique, à l'accessibilité et à l'adaptabilité par une offre adéquate de logements</p> <p>Renforcer Villé en tant que pôle secondaire dans l'armature urbaine du SCoT, pour y développer du logement, au regard des besoins définis dans l'étude habitat menée par le Conseil Général</p> <p>Conseiller et mettre en relation propriétaires et locataires avec les instances compétentes en matière d'amélioration de l'habitat (soutien des services territorialisés du CG, mise en œuvre du PIG Renov'Habitat 67)</p>



TRANSPORTS/CIRCULATIONS DOUCES
<p>Optimiser la ligne expresse LR 510 reliant le canton de Villé à Sélestat, notamment par une augmentation du cadencement, créer des aires multimodales à Villé, Thanvillé et Val de Villé (Châtenois)</p> <p>Poursuivre la mise en place d'un système de mobilité mettant en cohérence les modes de transport (dont le transport à la demande) à l'échelle du SCoT</p> <p>Favoriser les transports en commun majoritairement en site propre à partir du rond-point de Val de Villé, dans un souci de fluidité du trafic vers Sélestat</p> <p>Achever le maillage du territoire intercommunal en itinéraires cyclables</p>
ENVIRONNEMENT
<p>Favoriser la mise en œuvre de mesures liées à l'enjeu « biodiversité ».</p> <p>Définir des zonages afin d'adapter les interventions aux spécificités du cadre environnemental</p> <p>Renforcer les coopérations dans le cadre du plan climat-énergie territorial</p>
LECTURE PUBLIQUE
<p>Rendre accessible une offre culturelle diversifiée auprès du plus grand nombre grâce à des partenariats renforcés, des services étendus et une médiathèque entièrement modernisée</p>
SPORT/LOISIRS
<p>Moderniser et exploiter au mieux les potentialités des équipements existants, notamment le centre nautique</p> <p>Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature</p>
PATRIMOINE
<p>Préserver le patrimoine existant, le valoriser et le mettre en réseau</p>
ENJEUX COMMUNAUX
<p>Accompagner les projets communaux s'inscrivant dans une réflexion intercommunale</p>



LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Restructuration du relais Sud de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du canton de Villé

Localisation du projet : Bassemberg, route de Villé

Date de démarrage des travaux : novembre 2013 pour une durée de 10 mois

Coût projet : 2 M€ TTC

Subvention départementale : 668 896 €



Construit par l'Etat en 1975 dans le cadre d'une politique expérimentale d'aménagement culturel du territoire, le relais Sud de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) a toujours exercé une double mission : services directs à la population et animation du territoire du sud Bas-Rhin (32 bibliothèques). Ainsi, lorsque la compétence de lecture publique lui a été transférée en 1986, le Département a investi pleinement cette mission sur le territoire. Par une délibération en date du 3 décembre 2012 (contrat « Territoire lecture »), il a marqué sa volonté de rester chef de file d'une politique de lecture publique sur le territoire de Villé.

Le canton de Villé ne comptant qu'un seul point-lecture faisant partie du réseau BDBR, insuffisant pour un bassin de population de 10 000 habitants, il a été décidé d'ouvrir ce relais aux publics. Aussi, la mise en œuvre de la politique de lecture publique se fait désormais avec la contribution de la Communauté des Communes du Canton de Villé. Celle-ci, qui sera propriétaire du bâtiment, s'est vu confiée des travaux de restructuration du bâtiment qui consistent en une mise aux normes, une amélioration thermique, une reconfiguration des locaux et une extension de 60 m² afin d'accueillir les nouveaux garages.

Pour mener à bien ses missions de tête de réseau et de médiathèque publique, le relais fonctionnera avec une équipe de 9 bibliothécaires minimum qui formeront un service de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et travailleront dans une unité d'action et de projets.

Le territoire disposera ainsi d'une médiathèque intercommunale avec un véritable projet culturel, fruit d'une réflexion entre différents acteurs (Conseil Général, bibliothèques, Maison de l'Enfant, EHPAD,...) et validé par la DRAC.

Une palette complète de services sera ainsi proposée à tous les habitants en 2014, sur place et à distance grâce à une équipe de professionnels. Des partenariats culturels et sociaux seront recherchés et développés, dans une approche multi générationnelle, sur la base d'une grande proximité avec les associations et instances locales (MJC, maisons de retraite, collège et écoles). Les partenariats prioritaires sont la petite enfance et la jeunesse tout comme les seniors. La bibliothèque pourra contribuer aux manifestations locales, selon un programme préétabli.

Le relais Sud de la BDBR est situé sur la RD39, axe routier principal de la vallée et à proximité immédiate d'équipements structurants tels que la MJC Le Vivarium, la piscine Aquavallées et la Maison de l'enfant. Par ailleurs, le site est desservi par le Réseau 67 et des pistes cyclables.

Une convention de partenariat entre le Conseil Général et la Communauté de Communes sera signée en vue d'une mise en cohérence de l'équipement et des services avec la politique départementale de développement de la lecture publique.

La restructuration du relais Sud de la BDBR et le renforcement de l'équipe de professionnels vont permettre de développer un projet culturel innovant et visant à renforcer l'aide de proximité aux bibliothèques du territoire Sud (Haute-Bruche, Barr-Bernstein, Villé, Sélestat, Ried de Marckolsheim).

Le coût des travaux à charge de la Communautés de Communes s'élève à 1 672 240 € HT, dont 40 % seront pris en charge par le Département, soit une subvention de 668 896 €. A noter que le relais Sud de la BDBR continuera d'assurer sa mission de tête de réseau pour les 32 bibliothèques du territoire Sud : ingénierie, prêt de documents, formation initiale et continue des équipes, soutien à l'animation. Pour cette raison, une partie de l'aide départementale, soit 220 000 €, sera prise en charge directement par le Département, tout comme les collections, l'action culturelle, l'équipe (7 personnes sur 9) et les moyens informatiques.

L'Etat devrait également cofinancer cette opération à hauteur de 40 % du montant de l'investissement.



Maison du Tourisme et des services publics de Villé

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du canton de Villé

Localisation du projet : centre bourg de Villé, rue Louis Pasteur

Date de démarrage des travaux : 2014

Coût projet : 1,17 M€ TTC

Subvention départementale : 178 347 €



La Communauté de Communes du Canton de Villé souhaite créer une Maison du Tourisme et des Services intégrant l'office de tourisme intercommunal auquel s'adjoit un certain nombre d'activités et de services complémentaires pour en faire un point central d'animation et de services. Cet équipement se situera au cœur du centre bourg de Villé sur une friche économique (friche « Super U »).

Le tourisme représente une opportunité importante pour le canton de Villé qui dispose d'un patrimoine naturel, culturel et historique intéressant et à valoriser. En outre, il se situe au cœur de l'Alsace, à proximité de hauts lieux touristiques. La promotion touristique est assurée par un office de tourisme communautaire 2 étoiles situé à Villé. Afin qu'il gagne en visibilité et pour renforcer l'efficacité des actions conduites est née l'idée de création d'une Maison du Tourisme et plus largement d'un pôle de services.

Un diagnostic territorial et un benchmark à l'échelle nationale ont été réalisés par le cabinet Viarégio début 2012. Puis, au cours du printemps 2012, une enquête auprès des partenaires potentiels (Pôle emploi, Chambre des Métiers, associations diverses, Chambre d'agriculture,...) a montré qu'une majorité de ces services sont intéressés par la mise en place d'une Maison des Services Publics (MSP). Le projet de pôle de services a ainsi pu être dessiné, analysant les besoins et contraintes des partenaires potentiels, l'objectif étant de créer un lieu de vie incontournable. Quant à sa localisation, le site de la friche « Super U » et la Maison Choiseul-Meuse au centre historique de Villé présentent divers atouts pour l'accueillir.

L'organisation générale pourrait être la suivante. La MSP « Pomme de Pin » pourrait être constituée de 5 composantes : tourisme, économie/emploi/formation, vie quotidienne (logement, justice, environnement,...), médico-social et administration. D'un point de vue spatial, le hall d'entrée, spacieux, servira de support d'information pour l'ensemble des services présents au sein du bâtiment et l'accent sera mis sur sa relation avec l'office de tourisme, ces deux éléments constituant la centralité du bâtiment. Ceci participera à l'appropriation des lieux, d'une surface totale de 373 m², par les usagers et les professionnels. L'office de tourisme aura une double compétence : faire office d'accueil pour toutes les activités présentes et remplir son rôle propre. Quant à la composante « Maison des Services », elle sera essentiellement constituée de bureaux partagés ou affectés et permettra d'accéder aux locaux communs (salles de stockage et de réunion).

Une attention particulière a été apportée à l'accessibilité : le centre ville est bien desservi en infrastructures routières (la voirie menant à la MSP étant en cours de restructuration, cf. projet de requalification du centre-bourg), mais aussi en transport en commun. Sur la base d'un schéma intercommunal des circulations douces, plusieurs liaisons cyclables ont été réalisées, privilégiant la desserte des vallées et les liaisons entre le centre-ville et les services publics. En outre, 40 places de stationnement sont existantes sur le site et seront conservées. Enfin, des dispositifs faciliteront le déplacement des personnes à mobilités réduites à l'extérieur comme à l'intérieur du bâtiment.

Le coût de cette opération est estimé à 1,10 M€ HT ; le démarrage des travaux est prévu pour 2014.

Un des enjeux essentiels pour ce territoire, mis en évidence par le diagnostic-enjeux départemental, est la valorisation touristique du patrimoine local. Aussi, le Conseil Général, partenaire de la communauté de communes, souhaite mettre l'accent sur le financement de la partie touristique du projet. Au vu des surfaces du bâtiment consacrées à cette thématique, soit environ 50 %, le coût éligible représente 50 % du coût total. L'aide départementale représente dans ce cadre 178 347 €, soit 32 % d'une dépense subventionnable de 550 000 € HT. La Communauté de Communes a également sollicité le concours financier de la Région, de l'Etat et de l'Europe.



Requalification du centre bourg de Villé

Maître d'ouvrage : Commune de Villé

Localisation du projet : centre bourg

Date de démarrage des travaux : mars 2013

Coût projet : 545 424 € TTC

Subvention départementale : 89 150 €



L'opération de requalification du centre de Villé, prévue en 3 phases, a pour objectif l'amélioration de l'attractivité du centre urbain. Ce renforcement vise tout d'abord à maintenir et à développer l'offre de services à la population, parmi laquelle une offre commerciale importante et de qualité. L'enjeu est également de promouvoir le développement touristique du territoire par une plus grande attractivité du centre urbain ainsi que la valorisation des productions et des services locaux.

L'aménagement du centre ancien de Villé se décompose en plusieurs actions complémentaires, à savoir l'aménagement de diverses places et rues incluant la création de parkings automobiles et cyclistes, l'installation de mobilier urbain et d'une signalétique, l'enfouissement des réseaux aériens, la mise en place d'un nouvel éclairage public.

Il convient de relever que cette action est particulièrement innovante en raison de l'impulsion donnée à la dimension qualitative et au développement durable. En effet, des matériaux nobles ont été choisis, le nouvel éclairage urbain a été conçu pour permettre des économies d'énergie et limiter les pollutions lumineuses, l'intermodalité a été développé par l'installation d'arceaux à vélo à proximité de tous les arrêts du Réseau 67. L'opération prévoit aussi l'intégration dans les aménagements urbains de points d'arrêt spécifiques pour les cyclistes et d'une signalétique adaptée, notamment pour l'accès aux itinéraires cyclables à partir du centre-ville.

La première phase de cette opération, initiée en 2006, a été financée par le Conseil Général dans le cadre du premier contrat de territoire 2006/2011 à hauteur de 328 629,80 €, soit environ 20 % d'un coût total de 1,76 M€ HT. Le Département est également intervenu directement sur les sections de voirie départementale en traverse d'agglomération.

S'agissant de la 2ème phase de travaux, elle se déroule en deux temps. Tout d'abord, ce sont les rues du 26 Novembre, de l'Abattoir, de la Porte Haute et la promenade du Klosterwald qui ont fait l'objet de divers travaux ; ceux-ci sont achevés à ce jour. Puis, ce sont les rues Louis Pasteur, de la Libération et le carrefour dit « Stockebrune » qui seront concernés et qui font l'objet d'un soutien départemental dans le cadre du présent contrat de territoire. Au préalable, des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de renforcement de la conduite principale d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés, ainsi que des branchements de particuliers. En outre, les RD 39 et 424 feront également peau neuve.

Les objectifs de cette nouvelle phase de requalification urbaine sont multiples. Il s'agit d'améliorer la sécurité de tous les usagers des voies de circulation, faciliter l'accès des commerces et restaurants aux personnes à mobilité réduite, mettre en valeur les lieux de rencontre tels que la place de la Fontaine.

Le Département s'est engagé à soutenir cette opération, complémentaire au projet immobilier sous maîtrise d'ouvrage de la Communautés de Communes (création de la Maison du Tourisme et des Services). Il entend ainsi conforter la place et le rôle des bourgs-centres dans l'armature urbaine existante, enjeu fort du diagnostic-enjeux départemental. L'intervention du Conseil Général prendra deux formes : une subvention de 25 % d'un montant éligible de 356 600 € HT, soit 89 150 € ainsi qu'une prise en charge de la réfection des 2 routes départementale pour un investissement de 68 000 €.

A noter que la commune a décidé de reporter la 3ème tranche des travaux concernant les rues du Mont Sainte-Odile et des Tonneliers.

